

## Les congés parentaux dans le monde

Mise à jour du document *Dispositions des régimes d'assurance parentale dans certains pays d'Europe : comparaison avec le Québec*

### 8. Danemark

#### Maternité

- 18 semaines (4 semaines avant la naissance).
- 100 % du salaire dans le secteur public
- Montant à négocier dans le secteur privé
- Montant maximal de 803,24 \$\* par semaine
- Les travailleuses autonomes peuvent recevoir une prestation si elles ont travaillé pendant au moins 6 mois durant la période de référence.
- Financé par l'État, au moyen des taxes

#### Paternité

- 2 semaines
- 100 % du salaire
- Montant maximal de 803,24 \$ par semaine
- Financement identique à celui du congé de maternité

#### Congé parental

- Les deux parents peuvent prendre un congé de 32 semaines chacun, mais seul un des congés est payé. Ils peuvent étirer leur congé jusqu'à 46 semaines, mais le montant reste le même.
- 100 % du salaire
- Montant maximal de 803,24 \$ par semaine
- Financement identique à celui du congé de maternité

#### Adoption

- Même que le congé parental
- 2 semaines doivent être prises par les deux parents.
- Financement identique à celui du congé de maternité

#### Congés de maternité, de paternité, d'adoption et parentaux au Danemark – situation en avril 2015

	Durée	Montant assurable
<b>Congé de maternité</b>	18 semaines	100 % du salaire, maximum de 803,24 \$ par semaine
<b>Congé de paternité</b>	2 semaines	100 % du salaire, maximum de 803,24 \$ par semaine
<b>Congé parental</b>	32 semaines pour chaque parent	Un seul congé parental payé, 100 % du salaire, maximum de 803,24 \$ par semaine
<b>Congé d'adoption</b>	Même que celle du congé parental	Même que celui du congé parental

Source : *International review of leave policies and related research 2015*, Institute of Education, Université de Londres, situation en avril 2015.

\* Note : Tous les montants indiqués ici sont en dollars canadiens et en date de la mise à jour.

\*\* Note : Ce document donne un aperçu des congés, assortis ou non d'un remplacement de revenus, prévus dans certains pays. Toutefois, il ne saurait prétendre faire un tour exhaustif de la situation dans chacun des pays. Comparer des programmes entre divers pays est un exercice complexe nécessitant la compréhension de plusieurs détails qui ne sont pas toujours disponibles dans la documentation accessible. Ainsi, toute comparaison peut être difficile dans la mesure où elle ne tient pas compte des nombreux éléments de contexte, de l'histoire dans lesquels s'inscrivent les dispositifs ainsi que des autres programmes propres à chaque pays.

Les renseignements contenus dans le présent document sont principalement tirés du *International review of leave policies and related research 2015* et décrivent la situation en vigueur en 2015. La situation de certains pays a donc pu changer depuis.

Source et mise à jour : Conseil de gestion de l'assurance parentale  
2015-08-17